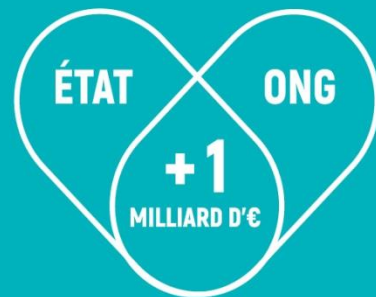


Élections 2017, pour un pacte de solidarité et de développement durable



Les réponses des candidats au questionnaire de
Coordination SUD

Vision du développement et de la solidarité internationale



« Le développement et la solidarité internationale sont (...) bien plus qu'une option disponible pour les pays riches ou une bonne action de leur part. (...) Nous avons une responsabilité particulière en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité. (...) Nous avons la profonde conviction que les problèmes rencontrés par tous doivent être résolus ensemble car les défis auxquels nous devons faire face sont de même nature : dérégulation économique, modèles de production basés sur l'exploitation de ressources finies, renforcement des inégalités entre et à l'intérieur de la majorité des pays,... La défense et la promotion des droits seront au cœur de (sa) diplomatie, notamment dans le cadre des négociations commerciales en cours.(...) l'égalité femmes-hommes, elle sera à la fois une priorité de notre diplomatie et de notre politique de développement. »



« Les droits de l'Homme, la place des femmes et celle des minorités dans le monde, la liberté d'opinion et d'expression, l'indépendance des médias, la solidarité, le respect du droit international et de la diversité culturelle sont des principes qui doivent être affirmés et respectés. La France doit placer les grands défis globaux – déséquilibres écologiques et climatiques, pauvreté persistante, inégalités économiques, pandémies, migrations de populations- au cœur de son action internationale. (...) nous avons entre pays en développement et pays industrialisés des intérêts communs, qu'il nous convient de traiter dans un esprit de coopération : gérer les migrations, lutter contre le terrorisme, maîtriser le changement climatique, assurer la paix par exemple. »



« Avec près de 0,4% de son PIB, la France, 5^{ème} contributeur mondial, consacre avec générosité de grands efforts à la politique d'aide au développement. Notre pays dispose avec l'Agence française de développement (AFD) d'un outil remarquable à l'expertise reconnue. L'AFD a consacré 8,3 milliards d'euros en 2015 au financement de projets dans des pays en développement et en faveur de l'Outre-mer français. Toutefois, cet effort considérable est aujourd'hui trop souvent dilué dans des programmes multilatéraux coûteux pour nos finances publiques, sans visibilité, ni retombées suffisantes. »



« Je ferai du développement et la solidarité internationale des priorités absolues. (...) Ce devoir de solidarité répond aussi à notre intérêt : la réduction des inégalités, l'accès des peuples à la souveraineté économique et alimentaire, compléments indispensables de la souveraineté politique, est un enjeu de sécurité collective qui nous concerne au premier plan. Réduire ces inégalités est essentiel à la paix dans le monde. Enfin, les rapports nord-sud ne doivent plus être des rapports de dépendance. Il s'agit bien, en plus de l'indispensable aide immédiate, de promouvoir à terme un développement économique autocentré pour que les pays dits « du sud » ne dépendent pas de l'aide extérieure. (...) La seule coopération internationale légitime doit se faire dans le cadre de l'Organisation des Nations unies (ONU). C'est là la condition nécessaire pour créer un développement social, économique et environnemental mondial qui associe tous les Etats et peuples, développés ou non, dans le respect de leurs droits et de leur autonomie souveraine. »

Europe



« Je m'engage à porter au niveau européen la vision que nous avons de l'aide au développement : veiller à ce que l'aide soit bien acheminée dans un but unique : celui de réduire les inégalités et la pauvreté dans le monde, conformément aux objectifs que les Etats se sont fixés collectivement dans les Objectifs de développement durable. »



« Les priorités de l'aide française doivent se refléter dans l'aide de la Commission européenne »



Ne se prononce pas

« Les choix européens actuels, arc-boutés sur le dogme du libre-échange et des conditionnalités sécuritaires pour toute forme d'aide au développement, sont incompatibles avec le développement tel que nous le concevons. Le cadre que nous proposons est celui d'une coopération euro-méditerranéenne de progrès social, écologique et de co-développement en direction des pays du Maghreb, du Machrek, d'Afrique noire et du Moyen Orient.(...) Dans un deuxième temps, la France proposera aux dirigeants africains d'établir des accords de coopération et d'échange économiques respectueux des normes environnementales et sociales, axés vers l'intérêt général des populations (...). Dans le cadre du « protectionnisme solidaire » nous dénoncerons les accords de libre-échange et de dérégulation qui asphyxient les agricultures et industries indispensables au développement de nombreux Etats pour y substituer une entente mutuelle sur des normes écologiques et sociales. Il faut enfin mener de réelles politiques de co-développement (point 62 de l'Avenir en commun) : relancer la politique de co-développement et de coopération (scientifique, universitaire, sanitaire...) avec les pays en développement, notamment en matière de lutte contre le changement climatique, ceci en partant de leurs besoins de coopération et en aidant à leur autonomisation technologique.



« La transition énergétique est un axe majeur de (ses) priorités. Je propose de prendre une initiative internationale pour la création d'un Office Mondial chargé de définir un statut juridique international des biens communs : l'air, les eaux, l'espace et la biodiversité ; de faire de la mise en œuvre de la COP21 et des objectifs de développement durable, une des priorités de la diplomatie ; et d'augmenter la contribution aux programmes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les pays en développement. »



Ne se prononce pas

Climat



« La crise environnementale et climatique est une menace majeure pour l'équilibre du monde et de chacune de nos sociétés. Je dédierai au climat au moins 5 milliards d'euros d'ici à 2020, je m'engage à ce qu'une partie importante de l'augmentation des ressources en dons de l'AFD soit dédiée au financement de projets d'adaptation au changement climatique pour porter notre engagement en faveur de l'adaptation en 2020 à plus de 1,2 milliards d'euros par an. Je poursuivrai l'engagement de la France de mobiliser 3 Md€ entre 2016 et 2020 dans le cadre de l'initiative pour les énergies renouvelables en Afrique. Enfin, je reprend l'engagement de l'AFD de consacrer plus de 50% de ses engagements à des projets avec des co-bénéfices climat ».



« La limite impérative d'élévation des températures à un maximum de 1,5° C par rapport à l'époque préindustrielle est déjà quasiment atteinte. Les engagements individuels pris par les États dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat (COP 21) ne permettront pas de respecter cette limite. C'est pourquoi la planification écologique est au cœur du programme de la France insoumise. »

Migrations



« Nous ne sommes pas favorables à la conditionnalité de l'aide au développement en fonction d'objectifs migratoires. Nous sommes profondément convaincus qu'il est urgent de renouveler notre approche des mobilités internationales. Je suis en faveur de l'accompagnement des mobilités régionales sud-sud, qui sont un facteur essentiel de croissance et de stabilité dans des zones comme la CEDEAO, et l'amélioration des conditions d'accueil des réfugiés en Europe, avec notamment l'instauration d'un visa humanitaire. »

« La gestion des flux migratoires est un immense défi pour l'avenir, pour les pays d'origine, de transit et d'accueil des migrants et de réfugiés. De ce fait, il est crucial de prendre en compte ces problématiques dans la politique d'aide au développement de la France et dans les politiques de développement des pays partenaires, qui sont non seulement les pays d'origine, mais également les pays de transit et d'accueil de migrants et de réfugiés. (...) L'aide au développement doit soutenir les pays partenaires à cibler les causes des migrations, notamment économiques et environnementales, et à créer les conditions économiques et sociales permettant de répondre aux besoins et aux aspirations du plus grand nombre, notamment en créant les emplois qui sont désespérément nécessaires pour les générations de jeunes accédant au marché du travail. Des aides additionnelles à l'APD peuvent servir à définir des « pactes migratoires » avec les principaux pays d'origine et de transit des migrants. Ces aides additionnelles doivent apporter un soutien financier et technique pour lutter contre l'immigration clandestine, notamment par la formation des forces de sécurités africaines à la lutte contre les filières d'émigrations illégales, et par un appui à la réintégration des migrants. Mais je ne conditionnerai pas l'aide au développement de la France à la politique migratoire. »



« Je défend la conditionnalité de l'aide au respect des accords sur le contrôle des migrations en mettant en avant la nécessité de la lutte contre les filières de passeurs clandestin-e-s et la montée des extrémismes. Il souhaite notamment veiller « en particulier à mettre en cohérence les instruments de notre politique de développement avec les grandes lignes de notre politique étrangère : sécurité des Français, combat contre le terrorisme et lutte contre l'immigration. Nos instruments d'aide au développement doivent aussi être au service de notre diplomatie et de nos intérêts. »

« Les migrations sont un sujet trop sérieux pour les réduire à des surenchères et à des peurs incontrôlées, comme c'est le cas actuellement. Dans ce contexte il faut rappeler que nous nous devons d'assumer le devoir d'humanité de la France.(...) La migration prive des pays entiers de leurs forces vives les plus formées, jeunes, éduquées. La première tâche est de permettre à chacun qui le souhaite de vivre chez soi. Pour cela, il faut arrêter les guerres, les accords commerciaux qui détruisent les économies locales, et affronter le changement climatique qui sinon sera pourvoyeur de centaines de millions de réfugiés climatiques. Il est également essentiel que la politique de co-développement ne soit plus utilisée comme une monnaie d'échange lors de la conclusion d'accords de réadmission migratoire avec les États concernés. Je me prononce pour l'absence de conditionnalité à la régulation des flux migratoires ou de sécurité au déploiement de l'APD. Celle-ci doit être en priorité destinée à la réduction de la pauvreté, des inégalités, à l'accès à la santé et à l'éducation et à l'égalité entre les femmes et les hommes. »





Benoît Hamon s'engage à mener « un grand débat citoyen sur les ODD, qui sont loin de ne concerner que notre aide. Il s'agit de notre vision du monde, de la solidarité, des relations internationales mais aussi des inégalités au sein même de notre pays. »

Benoît Hamon souhaite « parlementariser la politique étrangère française ».

« Il est nécessaire de renforcer le contrôle des politiques publiques pour veiller à leur cohérence avec le développement durable et plus largement pour veiller à ce qu'elles aillent dans le sens de l'intérêt général. »



Emmanuel Macron veillera à ce que la politique de solidarité et de développement de la France s'inscrive pleinement dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 « Le gouvernement rendra régulièrement compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD, tant à l'échelle internationale, au sein du Forum politique de haut niveau des Nations unies, que sur le plan national, devant le Parlement et la société civile (dont le CNDSD et le Conseil économique, social et environnemental) »

Afin d'assurer la cohérence des politiques avec le développement durable, Emmanuel Macron confiera « la responsabilité du suivi de la mise en œuvre des ODD au Premier Ministre »



Ne se prononce pas

« Ces 17 Objectifs de développement durable de développement seront évidemment une priorité. Mais ils ne pourront être atteints que grâce à des choix politiques structurels ».

Jean-Luc Mélenchon est pour « la sortie du FMI (Fonds monétaire international), de la Banque mondiale et de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), en les remplaçant par un Fond d'urgence sociale et une Banque solidaire d'investissement et en renforçant la Cnuced (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) ; la dénonciation des Accords de partenariat économique (APE) avec les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) destructeurs de leurs économies et de leur agriculture ; l'action pour le désendettement des pays pauvres et très endettés, d'une part, par la restructuration des dettes au sein du Club de Paris dans le cadre des principes de la résolution 68/304 de l'AGNU (Assemblée générale des Nations unies), et, d'autre part, par la promotion d'un mécanisme de restructuration des dettes souveraines dans le cadre de l'ONU sur la base de la résolution votée en 2015 à l'initiative de l'Argentine ; l'adoption d'une politique protectionniste solidaire permettant une coopération économique internationale basée sur le codéveloppement ; la lutte, avec fermeté, contre les paradis fiscaux et l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. »





« Je rétablirai l'aide au développement à la hauteur de nos moyens et de notre responsabilité en fixant par la loi que ce budget ne peut être en deçà de 0,7% du Revenu National Brut, comme au Royaume-Uni. J'établirai des partenariats équitables principalement avec les pays d'Afrique ».

« Je porterai nos subventions bilatérales à un milliard d'euros par an à partir de 2020 ».

« La TTF doit être étendue aux opérations intraday dès 2018. »



« Une trajectoire d'augmentation vers les 0,7%, à atteindre entre 2022 et 2030, en fonction des marges budgétaires ».

« Si l'adoption de la TTF tardait au niveau européen, je suis disposé à envisager une hausse de la part de la TTF française destinée à l'APD ».

Emmanuel Macron s'engage « à respecter les dernières décisions du CICID (novembre 2016), à savoir l'hébergement par l'AFD d'un site internet mettant en commun les données et informations de suivi des projets d'aide bilatérale de l'État et de ses principaux opérateurs, dont l'AFD, selon les standards de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. »

« Renforcer en priorité notre aide bilatérale et concentrer nos moyens sur l'Afrique, sur les pays de l'espace francophone et sur les pays les moins avancés, avec comme objectif de tenir l'engagement que nous avons pris à Addis Abeba d'allouer au moins 0,15% de notre RNB aux pays les moins avancés ». « Les secteurs essentiels de l'aide doivent être fléchés en priorité : éducation, santé, promotion des femmes, développement durable. A côté des prêts, les dons gérés par l'Agence française de développement doivent être augmentés et mieux contrôlés. »



François Fillon ne prend aucun engagement financier en ce qui concerne le budget alloué à l'Aide Publique au Développement.

« Notre aide au développement devra être conditionnée à la coopération dans la lutte contre l'immigration irrégulière depuis les pays d'origine ». « Notre politique de développement et ses instrument doivent être mis en cohérence avec les grandes lignes de notre politique étrangère : sécurité des Français, combat contre le terrorisme et lutte contre l'immigration ».

« (L'aide française) est aujourd'hui trop souvent dilué dans des programmes multilatéraux coûteux pour nos finances publiques, sans visibilité, ni retombées suffisantes.

« Nos priorités doivent être clairement affichées et se concentrer sur quelques secteurs prioritaires identifiés avec nos partenaires et où les entreprises françaises ont une expérience reconnue. »



« Nous nous engageons à enfin atteindre et tenir l'objectif de 0,7% du revenu national brut au budget de l'aide publique au développement (point 62 de l'Avenir en commun), et ce au plus tard en 2022. »

« Respecter des promesses faites par d'autres – mais que nous tiendrons –, de consacrer 0,7 % du revenu national brut (RNB) à l'Aide publique au développement (APD) au plus vite (elle n'est actuellement que de 0,37 % du RNB) et l'allocation de 50 % de l'APD aux pays les moins avancés (PMA), contre 25 % aujourd'hui. »

« La priorisation de l'APD sous forme de dons et d'aides techniques plutôt que de prêts, qui sont les instruments actuels principaux de l'aide bilatérale ».

Jean-Luc Mélenchon s'engage à « lutter, avec fermeté, contre les paradis fiscaux et l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. », mais « Pas au niveau européen dans l'immédiat car nous sommes pour la sortie des traités et le cadre actuels des traités ne permet pas justement ce genre de mesure. »

« Nous souhaitons allouer l'intégralité de l'actuelle taxe sur les transactions financières à la politique d'aide publique au développement (APD), et renforcer le dispositif actuel en mettant au pas la finance, et ainsi limiter ses effets néfastes sur le développement social et économique mondial, en instaurant une réelle taxe sur les transactions financières »

Jean-Luc Mélenchon « rendra les données de l'APD publiques en respectant l'initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).



GARANTIR UN PORTAGE POLITIQUE FORT DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



Benoît Hamon n'est « pas favorable à l'instauration d'un ministère de plein exercice », mais propose « l'inscription pleine et entière (de l'AFD) dans le ministère des affaires étrangères et du développement international ». Concernant le droit humanitaire, Benoît Hamon est « favorable à une réforme de la constitution du Conseil de sécurité de l'ONU, qui doit être élargi et représentatif de la réalité du monde d'aujourd'hui. Je poursuivrai les efforts actuellement menés par la France pour que le droit de veto ne puisse pas être utilisé en cas de crime de masse. »



Ne se prononce pas



Emmanuel Macron ne souscrit pas à la demande d'un ministère de plein droit. Emmanuel Macron s'engage, « afin de renforcer le pilotage de l'aide à (1) demander au Premier ministre de réunir le CICID une fois par an et que, à cette occasion soit effectué un suivi de la trajectoire vers les 0,7% fixée dans le cadre de la programmation ; (2) ce que le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDISI) se réunisse de façon régulière ; (3) engager une réflexion sur la base des recommandations de l'OCDE sur le pilotage de l'aide pour trouver des solutions concrètes et efficaces afin de réduire les coûts de transactions identifiés. »



« Un ministère de plein droit serait un ministère faible institutionnellement. Compte tenu de la logique altermondialiste que nous voulons imprimer à la diplomatie française, le nouveau ministre des affaires étrangères sera en charge de la solidarité internationale et du développement, qui seront des axes essentiels de sa feuille de route. »

« A chaque fois qu'une crise survient, il faut s'assurer des couloirs humanitaires, rompre les embargos. (...) En définitive il s'agit bien de faire respecter les conventions internationales, mais toujours dans le cadre de l'ONU. La politique unilatérale trop souvent choisie par les occidentaux ces dernières décennies est totalement contre-productive. »

Concernant la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies pour que le droit de veto ne puisse pas être utilisé en cas de crime de masse : « Cette réforme ne pourra jamais être obtenue isolément. Et nous n'y sommes pas favorables en l'état actuel des rapports de forces au sein de l'ONU. (...) ce type de réforme doit se discuter dans le cadre d'une réforme plus vaste de l'ONU ».



RENFORCER UN PARTENARIAT AMBITIEUX ET ACTIF AVEC LES ONG FRANÇAISES



Benoît Hamon engagera « une réforme institutionnelle visant à donner plus de pouvoir aux organes de contrôle tels que le CESE. »
« Les ONG doivent avoir les moyens d’agir et l’enveloppe de notre aide qui transite par ce canal sera augmentée. Elle sera a minima doublée. »



Emmanuel Macron s’engage à mettre en œuvre le document d’orientation politique relatif au partenariat entre le ministère des Affaires étrangères et du développement international et la société civile, adopté en mars 2017.
« Je suis favorable à une augmentation de l’APD transitant par les ONG et m’engage à au moins un doublement des crédits leur étant réservés d’ici à la fin du mandat. »



Ne se prononce pas



« Nous souhaitons renforcer le partenariat entre l’Etat et les ONG, acteurs incontournables de la solidarité internationale. Les ONG peuvent accéder à des zones où aucune autre institution n’est présente, elles assument des fonctions essentielles d’alerte et de plaidoyer. Il faut valoriser d’avantage leurs compétences et expertise. (...) Nous proposons d’établir un Comité Interministériel de Coopération Internationale (CICID) qui affinera avec les ONG un programme visant à concrétiser les orientations de la politique de développement française. »
« Nous souhaitons faire transiter 1 milliards d’euro des APD par les ONG à l’horizon 2022. Et nous nous engageons dans l’immédiat à tenir les promesses faites par d’autres en 2012 de passer à 200 millions dès 2017. »